



Livret d'accueil du stagiaire

Pôle formation

Fédération Régionale des Acteurs
en Promotion de la Santé

Pôle de compétence
en Promotion de la Santé
en Région Centre - Val de Loire



La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Mot du Directeur général



La FRAPS Centre-Val de Loire prend un nouveau virage en 2021-2022 avec l'obtention de la certification Qualiopi qui s'ajoute à l'enregistrement par l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) pour dispenser des formations de DPC aux professionnels de santé.

Dès janvier 2022, nous serons également en co-portage de la Certification Nationale d'Intervention en Autisme (CNIA) avec l'Institut du Travail Social de Tours et l'association Dialogue Autisme.

Après l'intégration de l'IREPS au sein de la FRAPS, le nombre de formateurs, donc de formations, se sont étoffés. Un travail de cohésion et d'harmonisation a été entrepris afin de répondre au mieux à vos attentes et de satisfaire aux exigences du référentiel Qualiopi.

La sortie de notre catalogue est avancée afin de vous permettre un positionnement anticipé sur les formations 2022.

Dans un environnement professionnel et réglementaire en constante évolution en promotion de la santé, la FRAPS s'engage à vos côtés afin de vous accompagner dans une démarche positive d'évolution de vos compétences et d'acquisition de savoirs. Votre projet professionnel se prépare, se mûrit, se partage, et évolue au fil des rencontres, des opportunités ou des incidents de parcours.

Analyser les besoins du territoire en prévention et promotion de la santé, prendre le temps de définir un catalogue de formations adaptées aussi bien au projet régional de santé qu'aux évolutions dans ce secteur d'activité est essentiel pour avancer efficacement, même en périodes troublées. Notre objectif reste d'œuvrer, avec vous, à réduire les inégalités sociales en santé.

Nos formateurs sont qualifiés et formés, nos formations alternent savoirs, échanges de pratiques et implication participative dans l'action au travers de nos outils d'interventions.

Les valeurs qui nous distinguent depuis notre création sont celles de la Charte d'Ottawa : proximité, écoute, conseil, bienveillance, personnalisation et créativité, démocratie participative et équité, relayées par une équipe de professionnels du monde de la santé publique et de la promotion de la santé.

À votre service !



Qui sommes-nous ?

Créée en 2005, la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) est une association loi 1901 qui a pour objectif général de développer la promotion de la santé en région Centre-Val de Loire. Elle s'adresse à l'ensemble des professionnels du sanitaire, du social, du médico-social, de la prévention et de l'éducation pour la santé.

La FRAPS fédère les principales structures agissant dans le domaine de la promotion de la santé en région Centre-Val de Loire. Conformément à ses statuts, elle est composée d'un bureau et d'un conseil d'administration.

Elle porte et anime **le pôle de compétences en prévention et promotion de la santé en région Centre-Val de Loire** :

- **Plateforme ressource**, elle offre des services à tout acteur institutionnel ou associatif, professionnel ou bénévole, intervenant de l'éducation pour la santé et la promotion de la santé ;
- **Carrefour d'échange** entre tous les acteurs impliqués dans l'éducation pour la santé et la promotion de la santé : institutions, professionnels, associations,... elle fédère les compétences et ressources présentes dans la région et participe également au développement de projets interrégionaux ;
- Outil structurant pour le **développement d'une culture commune**, voire de projets communs entre structures de la région, elle introduit plus de complémentarité dans les interventions.
- **Espace de synergie, de mutualisation, de capitalisation et d'initiatives**, elle contribue à l'amélioration de la qualité des programmes et des actions, ainsi qu'à la professionnalisation des acteurs.

Au titre de ses activités, la FRAPS reçoit un financement quadriennal de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.



Des missions au service de la Prévention Promotion de la Santé

La FRAPS pilote diverses missions transversales à toutes ses activités :



ACCOMPAGNER



FORMER



DOCUMENTER



COORDONNER



INTERVENIR

- **Informer les acteurs locaux** par la publication de produits documentaires liés au réseau des documentalistes de la FRAPS IREPS ;
- **Proposer des formations** pour améliorer la qualité des interventions et la professionnalisation des acteurs ;
- **Relayer et valoriser les informations** au niveau national, régional et local ;
- **Apporter un conseil méthodologique** aux promoteurs locaux dans la structuration de leurs projets ;
- **Développer une dynamique partenariale intersectorielle** pour optimiser les ressources et mieux couvrir les territoires, au service des populations locales ;
- **Piloter et évaluer des projets régionaux de santé publique** traitant de thématiques diverses : nutrition, addictions, dépistage des cancers, etc. ;
- **Participer à la définition et la mise en place des politiques régionales de santé** pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé général de la population.

S'engager dans une démarche qualité

Les actions de formation sont réalisées en premier lieu en conformité avec les textes du Code du travail (L. 6352-3 à L. 6352-5, L. 6353-1, L. 6353-8 et L. 6353-9), les articles sur l'information des stagiaires (L. 6355-22, L. 6353-8 et L. 6353-3) et sur le règlement intérieur d'un Organisme de Formation (L. 6352-3, L. 6352-4, R. 6352-1, R. 6352-2, L. 6355-8, L. 6355-9).

La FRAPS est déclarée Organisme de Formation professionnel sous le numéro 24370263537 auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

La FRAPS est référencée dans le cadre du décret qualité, ce qui vous permet de demander une prise en charge de vos coûts pédagogiques et des frais annexes lors des formations que nous organisons. Depuis juillet 2021 la FRAPS est certifiée Qualiopi. Le principe de cette certification qualité a été énoncé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. A compter du 1^{er} janvier 2022, le référentiel national qualité unique sera obligatoire pour tout organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences, dès lors que les bénéficiaires de ses actions souhaiteront les financer via des fonds publics et/ou paritaires. La FRAPS s'engage donc à respecter les indicateurs qui la concernent et qui se retrouvent dans les **7 critères qualité** :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations ;
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Formations financées par l'ARS

La FRAPS propose de nombreuses formations gratuites. Leurs coûts pédagogiques qui s'élèvent à hauteur de 1 000 €/jour de formation sont financés par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre du Dispositif régional de soutien aux politiques et aux interventions en prévention et promotion de la santé, et au titre de l'IREPS, portée par la FRAPS.

Seuls restent à la charge des stagiaires ou leur employeur les frais de transport, de restauration et d'hébergement.

Formations non financées par l'ARS

Pour compléter son offre de formation et répondre aux besoins des professionnels de la région, la FRAPS propose des formations non financées par l'ARS dont le tarif est fixé (hors exception) à 190 €/jour pour les adhérents de la FRAPS, 210 €/jour pour les non adhérents, et 80 €/jour pour les patients ressources, aidants ou familles (uniquement pour certaines formations), avec possibilité dans ce dernier cas d'effectuer le paiement en 3 fois sans frais.

Des possibilités de prise en charge financière existent pour vous permettre de suivre nos formations.

Retrouvez les différents dispositifs de financement sur le site internet de la FRAPS : <https://frapscentre.org/financement-formations-payantes/>

Organigramme

Pour toute question relative à la formation, merci de se référer au contact indiqué sur les fiches pédagogiques.

Expertise des formateurs

La FRAPS compte plus de 50 formateurs issus du domaine de la santé publique.

Nos intervenants ont une expérience significative en prévention promotion de la santé (santé environnement, compétences psychosociales, numérique, éducation thérapeutique du patient, etc.).

La FRAPS met à profit toutes ces compétences internes et rassemble des profils externes (appel à candidature) pour vous proposer des formations de qualité.

Présentation de l'offre de formations

Nos actions de formation se déclinent sous différentes formes :

- **Formations collectives**, présentées dans notre catalogue de formation. Ces formations regroupent un ou plusieurs salariés et/ou bénévoles de structures différentes, ainsi que des indépendants.
- **Formations en intra ou sur site**, destinées à une équipe d'une même structure. Nous construisons un programme sur mesure adapté à votre contexte et à votre public. Après analyse de vos besoins, nous vous proposerons un devis personnalisé.

L'offre de formations se présente sous la forme de "parcours" accessibles à tous, qui proposent un itinéraire organisé d'acquisition de connaissances et de compétences :

- 1 • Promotion de la santé : concepts, méthodes et outils
- 2 • Éducation Thérapeutique du Patient
- 3 • Animation en éducation pour la santé
- 4 • Compétences psychosociales
- 5 • Handicap et promotion de la santé
- 6 • Nutrition
- 7 • Numérique et éducation pour la santé
- 8 • Santé sexuelle
- 9 • Autres thématiques
- 10 • Accompagnement d'équipe et management

Vous trouverez le règlement intérieur des formations FRAPS destiné aux stagiaires des formations ainsi que les conditions générales de vente sur notre site internet :

<https://frapscentre.org/formations-fraps/inscriptions-formations/> 



Démarche pédagogique

Nos formateurs proposent :

Une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques (diaporama, exemples d'outils, travaux de groupe, etc.)

Des techniques et des outils d'intervention permettant de faciliter les échanges de pratique.

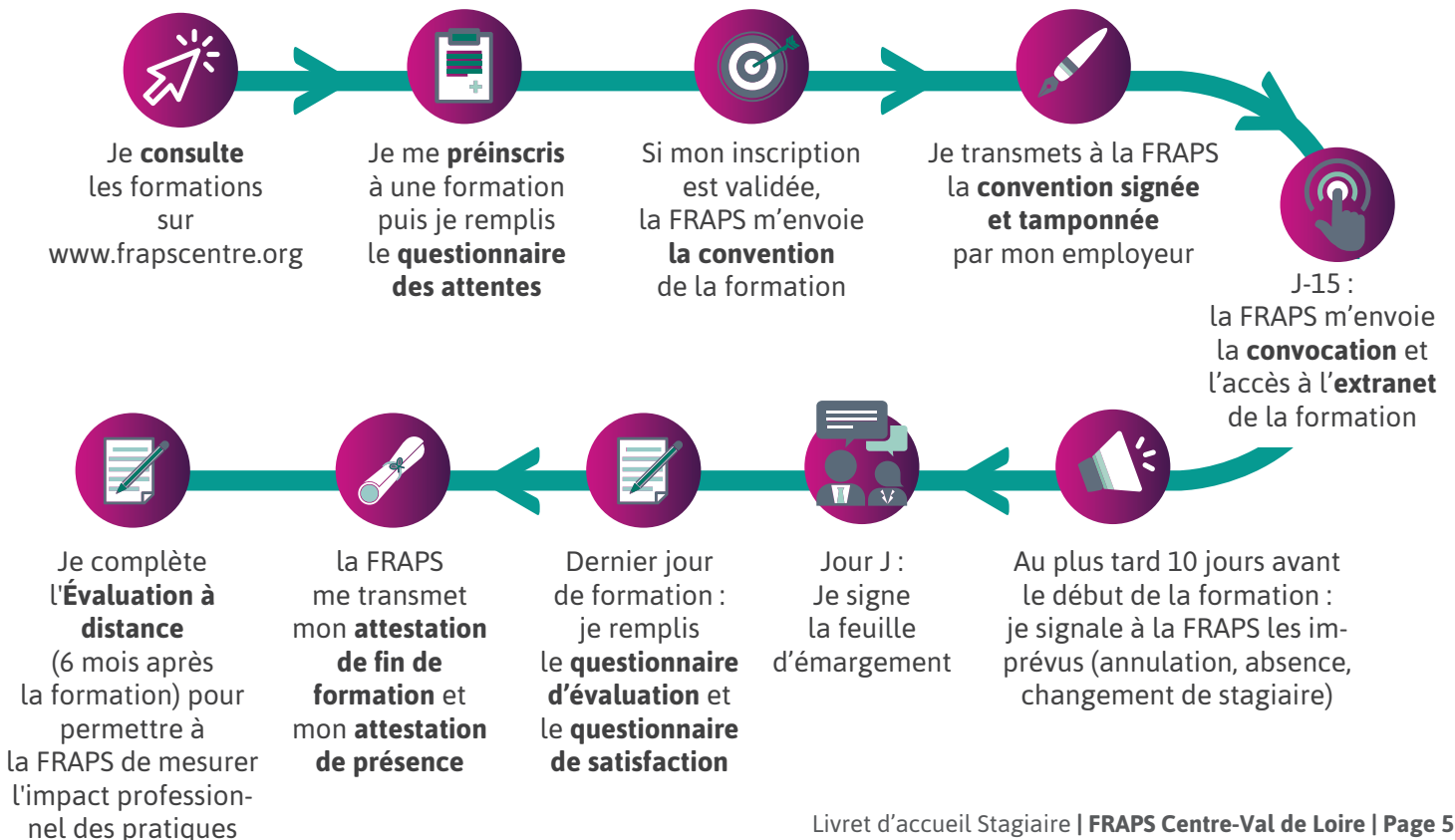
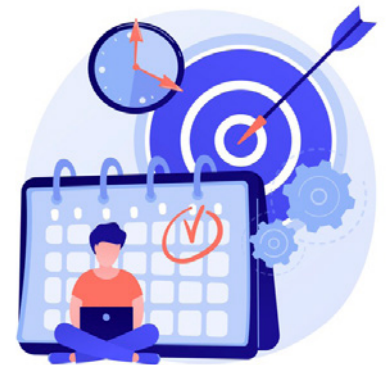
Une formation action qui permettra aux stagiaires d'étudier leurs propres actions ou expériences afin d'en améliorer l'efficacité.

Une adaptation des supports réalisés par le formateur en fonction des besoins et du profil des stagiaires.

Parcours de formation

Formations gratuites,
financées par l'ARS Centre-Val de Loire

& Formations payantes





Organisation de la formation

Après avoir choisi la formation que vous souhaitez suivre, vous vous **préinscrivez** en ligne en nous indiquant vos coordonnées et vos besoins spécifiques pour un meilleur accompagnement individuel*.

Au moment de votre préinscription, nous vous invitons à bien vous assurer d'avoir les prérequis demandés.

Il est très important de nous communiquer une **adresse mail individuelle** (et non celle du responsable de formation de votre structure) par laquelle nous pourrions vous joindre directement sans difficulté.

Suite à votre préinscription, nous vous communiquerons un **questionnaire des attentes** qui permettra aux formateurs de répondre de manière plus précise à vos besoins et d'adapter les techniques et outils d'animation. **Votre inscription à la formation** ne sera effective qu'à partir du moment où vous nous aurez renvoyé ce questionnaire.

Une convention de formation ou un contrat de formation (pour les formations gratuites et payantes) vous sera adressé(e) après la validation de votre inscription.

Ce document vous indique : l'objet, la nature et durée de la formation, l'engagement de participation à l'action de formation, les méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre, le prix de la formation, les modalités de règlement, etc...

La convention doit être retournée signée à la FRAPS.

Votre convocation vous sera adressée par mail 15 jours avant le début de la formation.

Cette convocation comportera :

- Le titre de la formation ;
- Les dates et horaires de la formation ;
- L'adresse du lieu de la formation pour celles organisées en présentiel ou le lien de connexion pour celles organisées en distanciel ;
- Le nom de votre (vos) formateur(s) ;
- Les coordonnées de votre contact administratif FRAPS ;
- Le lien d'accès à votre espace extranet Digiforma® à partir duquel vous accédez aux ressources liées à la formation, etc...



Ouverture d'une session de formation

Chaque formation débute par :

- La présentation du thème de la formation ;
- Du rappel des modalités d'organisation de la journée (horaires, pauses, repas, modalités d'envoi des ressources...);
- Présentation des stagiaires et du/des formateur(s) afin de créer une dynamique de groupe ;
- Définition des règles du groupe.



*Focus sur l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH)

La FRAPS est inscrite dans l'écosystème du handicap avec des référents administratifs et/ou pédagogiques qui prévoient des adaptations et des aménagements raisonnables pour un accueil optimal des PSH en formation.

Lorsque la personne en situation de handicap ne remplit pas les prérequis pour participer à la formation, ou si des aménagements en rapport avec la déficience de la personne ne peuvent être mis en place, le référent handicap de la FRAPS l'orientera vers une structure plus adéquate pour l'accompagner.

Contactez notre référente handicap : sylviane.sikadih@frapscentre.org

Procédure de réclamation

Consultez la procédure de réclamation puis téléchargez et remplissez le formulaire de réclamation accessible sur www.frapscentre.org/formations

à retourner par courrier :
FRAPS Centre-Val de Loire
9 Place Anne de Bretagne
37000 TOURS
ou par mail :
contact@frapscentre.org



Les ressources documentaires pourront être déposées et téléchargeables sur l'espace extranet de la formation. (le lien pour y accéder figure sur votre convocation.)



Présence/annulation • Assiduité

Vous devez être présent(e) aux horaires de la formation indiqués sur votre **convocation**.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est important de prévenir dans les meilleurs délais votre correspondant administratif qui informera le formateur.

Des pénalités financières pourront être imputées si non-respect des délais (Cf. Règlement Intérieur, Conditions Générales de Vente disponibles sur l'extranet de la formation).



En présentiel

Le contrôle de l'assiduité est assuré par votre signature par demi-journée de la **feuille d'émargement**.



En distanciel

Le contrôle de l'assiduité est assuré par votre **signature électronique** par demi-journée.

Un lien vous est adressé le jour de votre formation.

Lieux des formations

Les formations peuvent être organisées soit en présentiel soit en distanciel.



En présentiel

Les formations se déroulent au sein de salles dédiées permettant de vous accueillir dans les meilleures conditions (en majorité accessibles aux personnes à mobilité réduite).



En distanciel

Les formations se déroulent sur une plateforme web spécifiquement dédiée à ce type d'activité.

Formation en distanciel

La convocation mentionnera les liens de connexion Zoom® ou Teams®.

Nous vous invitons à télécharger et/ou à vérifier que vous serez bien en mesure de vous connecter à l'application pour commencer la formation dans de bonnes conditions.



Évaluations

Évaluation des acquis

Votre formation se clôture par une **évaluation des acquis/connaissances**. Elle est réalisée sous forme d'un questionnaire auto-administré. Ce questionnaire fera l'objet d'un échange avec le formateur, sous l'angle des objectifs de la formation.



En présentiel

L'évaluation des acquis se fait sur un questionnaire papier.



En distanciel

L'évaluation des acquis se fait à partir d'un lien de connexion personnel qui vous est adressé en fin de session. Des quiz de connaissances pourront également être réalisés en direct : les stagiaires répondront via leur smartphone, tablette, etc...). Les résultats s'afficheront individuellement pour les stagiaires et le formateur recevra les résultats de tous les stagiaires.

Une attestation individuelle de fin de formation vous sera remise après analyse des observations et des évaluations des stagiaires par le formateur.

A l'issue de la formation, la FRAPS vous remettra également une **attestation de présence**.

Évaluation de la satisfaction des stagiaires

Le formateur vous transmettra un **questionnaire de satisfaction** concernant la formation. Cette évaluation permettra de communiquer votre avis sur l'organisation, les méthodes pédagogiques, les techniques et outils d'intervention utilisés de votre formateur.

À partir du retour du questionnaire, le formateur rédigera un bilan.

Les appréciations que vous formulerez seront enregistrées et pourront apparaître sur l'évaluation régionale des formations de la FRAPS.

Soucieux de la qualité de nos formations, nous mettons à votre disposition sur le site de la FRAPS un formulaire de réclamation. Nous y répondrons et mettrons en place des mesures correctives.




60
structures
adhérentes

Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé

Bureau régional : 9 Place Anne de Bretagne - 37000 TOURS • 02 47 37 69 85
contact@frapscentre.org



www.frapscentre.org

Suivez-nous sur   



**Une équipe
de professionnels
à votre service**

**en Région
Centre-Val de Loire**

FRAPS IREPS antenne 41

34 Avenue Maunoury
41000 **Blois**
Tél. : 02 54 74 31 53
antenne41@frapscentre.org

FRAPS IREPS antenne 37

54 rue Walvein
37000 **Tours**
Tél. : 02 47 25 52 83
antenne37@frapscentre.org



FRAPS IREPS antenne 28

Hôtel Dieu - 34 Rue Dr. Maunoury
BP 30407 - 28018 **Chartres**
Tél. : 02 37 30 32 66
antenne28@frapscentre.org

FRAPS IREPS antenne 45

23-25 Av. de la Libération
45000 **Orléans**
Tél. : 02 38 54 50 96
antenne45@frapscentre.org

FRAPS IREPS antenne 18

17 Allée René Ménard
18000 **Bourges**
Tél. : 02 48 24 38 96
antenne18@frapscentre.org

FRAPS IREPS antenne 36

79-81 rue de la poste
36000 **Châteauroux**
Tél. : 02 54 60 98 75
antenne36@frapscentre.org

Avec le soutien financier de

